

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 18 mai 2015

Le dix-huit mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 30 avril 2015

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, GUCHER Catherine

Absente excusée : GALBY Claudine (pouvoir donné à Pierre COMTE)

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme GUCHER Catherine est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Intervention de Mr BURNIER, géomètre MesurAlpes pour information sur les marchés publics et les chemins ruraux et voiries communales (seules voies concernées par la mairie).

I – Recrutement d'un agent technique en emploi avenir et modification du temps de travail (délibération N° 1)

Le maire rappelle qu'un agent technique a été embauché depuis 15 jours en « contrat avenir » et qu'il est toujours dans sa période d'essai d'un mois. Ce contrat est pris en charge financièrement à hauteur de 75% par l'Etat.

Il énonce également le besoin de passer ce poste d'agent technique à 35 h et non plus à 30h comme indiqué dans la délibération N° 2 du 14 mars 2013, pour les besoins de la commune.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le passage à 35heures pour le poste d'agent technique en « emploi avenir »

II – Travaux salle polyvalente et Mairie (délibération n° 2)

Dans le cadre de la réfection de la salle polyvalente et la réhabilitation des locaux administratifs le conseil municipal délibère à l'unanimité pour souscrire des financements dans le cadre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Général.

III – Lotissement la Fossierettaz

1. Rachat du portage à l'EPFL (délibération N° 3)

Le maire rappelle qu'au 16 aout 2015 la commune doit procéder au rachat du portage par l'EPFL d'un montant de 186 420.64 €

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le rachat de ce portage et autorise le maire à signer tout document s'y réfèrent.

2. Prix au m² (délibération N° 4)

Le maire évoque les visites faites dernièrement concernant la vente des lots sur le lotissement.

Des propositions ont été faites pour les lots 1, 2 et 3.

Etant donné les difficultés du marché immobilier et afin de favoriser la vente de ces lots (lots 1, 2 et 3) le maire propose de fixer le prix au m² à 110€.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et fixe le prix de vente des lots 1, 2 et 3 à 110[€] le m² et autorise le maire à signer tous documents relatifs à la vente de ces lots.

IV- Accessibilité (délibération N° 5)

Le maire rappelle le courrier reçu le 22 avril de cœur de Savoie quant au « regroupement de commandes avec la communauté de commune cœur de Savoie pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité, d'agendas d'accessibilité programmée ou d'attestations d'accessibilité pour les ERP et IOP ».

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes cœur de Savoie.

V- Energie

Pierre COMTE a pris rendez-vous pour début juin avec un conseiller énergétique afin d'établir un diagnostic du matériel actuel et d'évoquer un plan d'action en matière d'économie d'énergie sur la commune.

VI- Fleurissement

Le maire rappelle que le budget concernant le fleurissement en 2014 était de 1200 € environ.

Pierre Comte, 3^{ème} adjoint, propose « une restriction du fleurissement » dans le sens où l'employé communal n'aura pas le temps ni la formation nécessaire pour l'entretien.

Il propose de fleurir les lieux suivants :

- Mairie,
- Bassin à côté du parc
- Bassin du Mollaret
- Muret dans le virage de la place Novel Catin

Catherine GUCHER et Aline MESTRALLET ont en charge la commande des fleurs après approbation du devis.

VII- Patrimoine communal

1. Visite cœur de Savoie

Rendu fait par Suzanne CADOUX suite à la visite de cœur de Savoie.

Une visite de la commune a été faite par cœur de Savoie afin de répertorier les différents patrimoines sur la commune.

Suite à cette visite il a été fortement conseillé de maintenir en bon état les fontaines communales.

2. A.G. des Amis de Montmayeur (Délibération N° 6)

Suite à cette assemblée générale, les Amis de Montmayeur souhaitent se joindre à la commune pour une opération débroussaillage sur le site des Tours Montmayeur.

Ils proposent également la réfection du toit du Sarto qui après réception du devis fera l'objet d'une demande de subvention au Conseil Général et des architectes du bâtiment de France permettant d'obtenir un taux maximum de subventions.

Suite à cette demande le conseil municipal délibère à l'unanimité pour les demandes de subventions.

VIII- Décision modificative budget principal (délibération n° 7)

Suite à une erreur d'écriture concernant le compte 6573 (subvention 2015 au CCAS) il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Diminution sur le compte 6554 : - 400 €

Augmentation sur le compte 6573 : + 400 €

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour diminuer de 400 € le compte 6554 en augmentation du compte 6573

IV – Questions et informations diverses

- ✓ Enfouissement des réseaux (délibération N° 8)

Suite à la consultation de 4 entreprises pour le contrôle des réseaux électriques et au vue des devis l'entreprise retenue est le Bureau VERITAS avec un devis de 470 € HT.

✓ Réfection chéneau de l'église (Délibération N° 9)

Présentation du devis pour réfection du chéneau de l'église et démoussage par pulvérisation par l'entreprise Savoie Massif d'un montant de 485 € HT.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur ce devis.

✓ Site internet

Le maire fait part au conseil municipal que nous avons reçu une facture à régler de 1&1, fournisseur du site internet, alors que le site n'est pas encore actif.

L'agent administratif se rapprochera du prestataire pour explication de cette facture.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 17 juin 2015 à 19h30.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



